



Service Police Municipale Réf agent LH

OBJET: INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DU MERCREDI 10 JANVIER 2024 A 08H00 AU JEUDI 11 JANVIER 2024 A 08H00 A L'OCCASION DES VŒUX DU MAIRE.

## LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route, articles R 417-10 et R 325-12,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation pour les « vœux du Maire », il y a lieu d'interdire le stationnement sur la place du Général Leclerc.

## ARRÊTE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur des places désignées place du Général Leclerc et rue de l'Hôtel de Ville le mercredi 10 janvier 2024 à partir de 08h00 au jeudi 11 janvier 2024 jusqu'à 08h00.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation règlementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- -Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- -Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- -Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS, le 12 Décembre 2023

Pour le Maire et par délégation Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,

Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques Conseillère Communautaire